

ARRETE n° 23-043

Relatif à la Présidence de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le décret n°2020-785 du 26 juin 2020 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur ;

Vu les articles R. 811-14 et suivants et R. 715-13 et suivants du Code de l'Education ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'UTT ;

Vu la composition du conseil d'administration de l'UTT ;

Vu l'arrêté 23-028 relatif à la composition de la section disciplinaire compétente à l'égard des usages

Vu les élections du président et des vice-présidents,

ARRETE

La Présidence de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers :

- Présidente : Dominique GAITI
- Vice-Présidents : Anne-Laure BAUDRION et Elias KHOURY

Fait à Troyes, le 19 janvier 2023



Christophe Collet
Directeur de l'UTT

